

Conseil Municipal extraordinaire du 09 octobre 2015

Membres en exercice : 11, Présents : 11, Excusés (procuration) : 1 Absents : 0

Le 09 octobre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier en date du 05 octobre 2015, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Procurations : ARMAND Georgette donne procuration à Maryline MICHEL

Le quorum étant atteint la séance ayant été déclarée ouverte, Mr Sébastien FOUGIER est nommé secrétaire de séance.

Délibération 20151009-1001 – RAPPORT DE LA CLECT ET REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de la CLECT et propose la délibération suivante :

Vu l'article 1609 nonies C IV et V 1°bis du Code Général des Impôts.

Vu le rapport en date du 07 octobre 2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche relatif à la révision des attributions de compensation de l'année 2014.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 07 octobre 2015 a approuvé, à la majorité simple (34 pour, 0 contre et 0 abstention), ledit rapport.

Considérant que ledit rapport et les attributions de compensation révisées de l'année 2014 doivent également être soumis au vote de chaque conseil municipal délibérant à la majorité simple.

Considérant que la révision des attributions de compensation de l'année 2014 nécessite l'approbation des 35 conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche en date du 07 octobre 2015 annexé à la présente délibération.
- approuve la révision des attributions de compensation de l'année 2014 pour un montant de 550 926€ dont le détail par commune est annexé à la présente délibération.
- approuve la prise en compte de la révision des attributions de compensation de l'année 2014 sur les attributions de compensation de l'année 2015.
- fixe le montant de l'attribution de compensation de l'année 2015 à 11 194 121,61€ (hors transfert et restitution de compétences 2015) dont le détail par commune est annexé à la présente délibération.
- fixe le montant de l'attribution de compensation des années 2016 et suivantes à 10 643 194,42€ (hors transfert et restitution de compétences 2015 et suivantes) dont le détail par commune est annexé à la présente délibération.

Signatures

ARMAND Georgette

CHABAL Fabienne

COURTHIAL Marie-Laure

MICHEL Maryline,

BESSON François

COURTHIAL Gildas

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

KANDOUCI Christian

TAULEIGNE Marc.